

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2023 B 11560

Numéro SIREN : 887 572 212

Nom ou dénomination : SOCIETE VALMY DEFENSE 99 en abrégé SVD 99

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt 54765

Société Valmy Défense 99
Société par Actions Simplifiée au capital de 37 000 euros
Tour Europe 33 place des Corolles TSA 77655 – 92099 Paris La Défense cedex
887 572 212 RCS NANTERRE

ACTE SOUS SEING PRIVE DES ASSOCIES DU 15 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre

Les associés de la société Société Valmy Défense 99 :

Société DALKIA

Titulaire ci :

3 699 actions

Dont le siège social est sis Panorama 204 rue Sadi Carnot

59350 Saint André Lez Lille

Représentée par Madame Sylvie JEHANNO, Présidente Directrice Générale

Et

Société CADRAZUR

Titulaire ci :

1 action

Dont le siège social est sis Panorama 204 rue Sadi Carnot

59350 Saint André Lez Lille

Représentée par Madame Hanh DO-BRAVAIS, Gérante

Ont, aux termes du présent acte sous seing privé, pris les décisions suivantes, conformément aux dispositions de :

- l' article 15.3.1 des statuts de la Société DK 3 qui stipule que la consultation des associés peut s'effectuer par acte sous seing privé,
- et de l'article 15.3.3 desdits statuts, qui stipule que dans ce cas la décision de la collectivité des associés émanera de la signature par tous les associés d'un procès-verbal, aucune autre formalité ne sera requise.

PREMIERE DECISION

Les associés prennent acte de la démission de Madame Agnès Bertrand et décident de désigner à compter de ce jour aux fonctions de Président de la Société Madame Hanh Do-Bravais, née le 05/08/1972 à Saigon (Vietnam) demeurant 17 rue Clapeyron 75008 Paris.

Le mandat de Présidente de Madame Hanh Do-Bravais lui est conféré pour une durée de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir au cours de l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Madame Hanh Do-Bravais exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

Les associés décident que Madame Hanh Do-Bravais ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat de Présidente mais pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Madame Hanh Do-Bravais déclare accepter le mandat qui lui est conféré, déclarant en outre n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

CERTIFIE CONFORME PAR
La Présidente

